

Rapport de la Commission ad hoc

**Chargée d'examiner le rapport de la Municipalité sur
le postulat du 25 août 2017 de l'Entente montaine intitulé
« *Développement de la communication digitale au Mont-sur-
Lausanne* »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Mme Catherine Roulet, Vice-Présidente du Conseil communal, a ouvert la séance.

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis était composée de :

Le président et rapporteur : Olivier Maggioni
Les membres : Marc Barraud,
Sébastien Gallus,
Sébastien Gremion,
Stephan Leoni,
Marc Maillard,
Karim Riad Mazouni,
Yann Muller.

La commission ad hoc chargée de l'étude du rapport de la municipalité cité en titre s'est réunie le 16 avril 2018 en présence de M. Jean-Pierre Sueur, Syndic et de M. Sébastien Varrin, Secrétaire municipal.

La commission ad hoc remercie le Syndic et le Secrétaire municipal pour leurs explications et les réponses données lors de la séance. Elle tient à saluer l'effort entrepris par la Municipalité et le Secrétariat municipal pour amorcer une vision stratégique sur l'avenir de la communication entre les autorités, l'administration et les habitants de notre commune.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la modernisation du journal en 2010 et le renouvellement du site internet en 2016, socle des développements futurs et en cours dont notamment la cyber-administration.

Le rapport de la Municipalité catégorise trois types d'approches pour ce qui est du développement de l'information digitale. Ces catégories ont l'avantage de structurer la réflexion sur les outils. La discussion a toutefois permis de relativiser l'opposition apparente entre les pistes évoquées ainsi que les pondérations de certains aspects comme la simplicité de gestion (charge de travail) ou la valeur ajoutée. A titre d'exemple, une fois l'outil déployé, la gestion de l'information diffusée par des flux RSS est très voisine de celle des rubriques d'une *newsletter*. De même la crainte de voir un fonctionnaire consacrer une partie de son cahier des charges à modérer les discussions sur les réseaux sociaux apparaît exagérée. Il est en effet possible d'utiliser ces infrastructures dans un strict rôle de media confiné à la diffusion de l'information.

Un exemple particulièrement illustratif de la fédération et de la complémentarité de ces différents aspects a été évoqué. C'est celui de l'information postée sur le site internet, diffusée de manière ciblée à la fois par des flux RSS et transmises sur les media/réseaux sociaux idoines, là où se trouve son public. La technologie dont bénéficie le nouveau site Internet de la Commune doit le permettre. Le rapport et la discussion ont permis à la commission de partager des principes et des convictions fortes en la matière :

- Tous les habitants ont droit à la même information,
- le site internet est au centre du futur dispositif,

- l'information ciblée ira « à la rencontre » de ses différents publics sur les réseaux sociaux ou media correspondants. (Stratégie « Push »),
- le développement de plateformes thématiques permettra aux différentes catégories d'usagers (p.ex. les parents d'élèves) d'échanger de l'information spécifique.

En conclusion

La commission partage les réflexions et la ligne stratégique de la Municipalité telle qu'elle s'exprime dans le rapport en terme d'intentions pour la conduite du projet.

C'est pourquoi, la commission, à l'unanimité des membres présents, propose au conseil communal d'accepter le rapport de la municipalité et de classer le postulat du 25 août 2017 de l'Entente montaine intitulé « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne »

Elle ajoute toutefois les demandes suivantes :

- Un point de situation du projet, avec les étapes prévues et un début d'échéancier, devrait être présenté aux membres du Conseil communal à l'automne 2018 en présence de la société partenaire (conseillère externe en matière de communication mandatée par la Municipalité).
- Elle recommande l'utilisation systématique des statistiques de fréquentation du site internet à des fins d'analyses. Celles-ci devraient permettre d'appuyer ou de prioriser les choix et les options. Un premier recensement pourrait être intégré à la présentation dont il est fait mention ci-dessus.

Le Mont-sur-Lausanne, le 23 avril 2018

Le président et rapporteur : Olivier Maggioni

Les membres :

Marc Barraud

Sébastien Gallus

Sébastien Gremion

Stephan Leoni

Marc Maillard

Karim Riad Mazouni

Yann Muller

Handwritten signatures in blue ink on a dotted line background. The signatures correspond to the names listed on the left: Olivier Maggioni, Marc Barraud, Sébastien Gallus, Sébastien Gremion, Stephan Leoni, Marc Maillard, Karim Riad Mazouni, and Yann Muller.